**SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES**
**GROUPE BANQUES POPULAIRES CAISSES D'EPARGNE**
**SECTION LOIRE-CENTRE**
*5 RUE D'ESCURES 45000 ORLEANS*
*Email : sud.loirecentre@free.fr*
☎ *02.38.78.15.68 ou 02.47.73.34.08*
Site internet : www.sudbpce.com **Facebook** : *Sud* BPCE

*Orléans, le 15 Avril 2016*

# NÉGOCIATION INTÉRESSEMENT :

## FRANCOIS DE LAPORTALIERE DOIT RESPECTER SON ENGAGEMENT VIS-A-VIS DU PERSONNEL AVANT DE QUITTER LOIRE CENTRE !!!

***Depuis son arrivée à Loire-Centre, F. de Laportalière s'est engagé moralement vis à vis des organisations syndicales et donc de l'ensemble du personnel afin que notre intéressement soit a minima égal à deux mois de salaire par personne.***

Cette négociation, qui a démarré jeudi 14 Avril, ne doit pas être placée sous la pression du calendrier comme ce fût le cas en 2013. **En effet, l'éventuel accord doit être signé avant fin juin (4 réunions sont prévues)** et ce juste avant le départ de F. de Laportalière promu à la Caisse d'Epargne d'Ile de France.

Nous ne reviendrons pas ici sur la situation économique de notre entreprise puisque *Sud*-Solidaires est d'accord avec la direction :

☛ **La santé financière de Loire-Centre est excellente : plus de 185 M€ de bénéfice sur les trois derniers exercices** … notre petite entreprise ne connaît pas et ne craint pas la crise ! **Sur ces 3 dernières années, l'intéressement n'a représenté que 24 M€ soit seulement 13 % des bénéfices redistribués au personnel …**

**Dès lors, dire que « l'appétit de nos dirigeants est sans limite » parait véritablement être un euphémisme …**

☛ Ce grand écart entre la situation économique de l'entreprise très favorable et la situation salariale réellement vécue par chaque salarié nous interpelle et **nous impose d'exiger lors de cette négociation une bien meilleure répartition des richesses produites par les salariés !!!**

☛ Ne pas négocier dans ce sens ne serait pas uniquement une injustice ou un problème de partage des richesses, ce serait également une erreur monumentale de stratégie commise par la direction de Loire Centre. En effet, beaucoup d'entre nous restons à la CELC, non pas pour la faiblesse de nos salaires fixes, mais bel et bien pour les rémunérations complémentaires dont font bien évidemment partis l'intéressement et la participation.

# La ligne directrice de la direction pour négocier ce nouvel accord nous semble clairement insuffisante :

| Ce que propose la direction : | Ce que *Sud*-Solidaires revendique : |
|---|---|
| **Maintenir une RGA** = intéressement + participation<br>(Pas d'engagement clair de la part de la direction pour assurer une enveloppe minimum de 8 M€/an pour les 3 prochaines années). | **Maintenir un niveau a minima d'intéressement de 8 M€ pour les 3 prochaines années** (cela correspond environ à 2 mois de salaire net pour chaque salarié travaillant à temps complet). |
| **Maintenir le plafond de l'intéressement à 12% de la DADS** (salaires + charges + frais du personnel). | **Augmenter le plafond de la DADS à 20%** (maximum de ce que prévoit la loi; en cas de baisse de la DADS, les salariés auront l'assurance de percevoir quasiment le même intéressement que cette année voire plus). |
| **Maintenir les modalités de répartition actuelles** (55% collectif et 45% suivant le salaire). | **Exiger une répartition beaucoup plus égalitaire** (la direction favorise considérablement les plus hauts salaires dans son mode de répartition; supprimer ces écarts). |
| **Maintenir l'abondement selon les mêmes conditions** (abondement de 100% dans la limite de 150€). | **Augmenter le plafond de l'abondement** (le salarié verse 200€, la direction abonde de 600 €). |
| **Envisager de nouveaux indicateurs** (Résultat net, coefficient d'exploitation, dividendes de BPCE …). | **De nouveaux indicateurs devront être mis en place** (les prévisions de la direction pour les 3 exercices à venir concernant le PNB de la Banque commerciale sont pour le moins pessimistes … s'appuyer uniquement sur le PNB de la Banque commerciale pour le calcul de l'intéressement serait une erreur…). |

- **Il y a 3 ans, *Sud*-Solidaires avait pris ses responsabilités en négociant et en signant l'accord d'intéressement 2013-2015** pour ne pas priver les salariés de ce complément substantiel de salaire même si nous sommes convaincus que ce dernier était incomplet eu égard aux excellents résultats de l'entreprise.
- *A l'époque, si certaines organisations syndicales étaient tombées dans le piège tendu par la direction visant à trouver à tout prix et le plus rapidement possible des signataires,* ***Sud-Solidaires, quant à lui, n'avait cessé d'interpeller ces mêmes syndicats pour leur expliquer qu'il y avait jusqu'à fin juin pour négocier et ainsi créer les conditions favorables à l'obtention d'un meilleur accord… Souhaitons qu'une telle erreur ne se reproduise pas !***

☛ **Pour le prochain accord d'intéressement, *Sud*-solidaires demande plus à juste titre et le revendique, au regard de l'ampleur que prennent les bonus managériaux, les augmentations démesurées de salaire et les parts variables outrageuses des membres du directoire** (200 000 € pour la présidente et 75 000 € pour chacun des 4 autres membres pour 2015 …) et les jetons de présence aux membres du COS accordés de manière dispendieuse et sans transparence etc…

# La direction a le devoir moral d'accepter nos propositions !

***Vos représentants Sud-Solidaires : Philippe Rigaud, Cécile Gambert, Régis Freslon, Philippe Renaus, Jean-Marie Tripot, Alain Quesne, Mathias Leclercq et Tristan Guérin.***